



PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation,  
des libertés publiques  
et de l'environnement  
Bureau de l'environnement

**CELLULE DE CONCERTATION SUR L'IMPLANTATION  
DES RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE MOBILE**

**Compte rendu de la réunion du 15 janvier 2009**

Participaient à cette réunion, présidée par Mme Mireille Aurégan, chef du bureau de l'environnement :

- Mme Murielle Martin, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
- M. Michel Balleux, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
- M. Didier Malé, président du ROSO accompagné de Melle Laure Pernodet, stagiaire
- Mme Marie-Louise Falampin, service départemental de l'architecte et du patrimoine
- M. Jean-Marie Duval, direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- M. Benoît André, M. David Demilt et M. Olivier Cigogne pour SFR
- M. Vong Sananikone pour Bouygues Telecom
- Mme Fabienne Ouin, bureau de l'environnement, secrétariat de l'instance

**Etaient excusés :**

- M. le sous-préfet de Senlis
- M. le sous-préfet de Compiègne
- M. le sous-préfet de Clermont
- M. Frédéric Bince, direction régionale de l'environnement, a fait part de ses observations par messagerie le 13 janvier 2009
- Mme Solange Duchardt, M. Perrier, Parc naturel régional Oise Pays de France
- M. Bertrand Brassens, conseiller général
- M. Lucien Bouchez, maire d'Haudivillers, représentant l'Union des maires
- M. Thierry Fouan, Orange France

## S. F. R.

**1 MONNEVILLE** – Ferme privée - 10 rue du château d'eau  
Site N°600352

Implantation d'un pylône tubulaire de 15 m de hauteur  
Pose d'arbustes aux essences locales autour du site

Avis diren : favorable. Le projet se situe en site inscrit en limite de site classé. Un passage en CDNPS ne semble pas nécessaire.

Le dossier comporte un avis défavorable de la mairie de Monneville.

M. Malé signale que sur le site "Cartoradio" de l'agence nationale de fréquences, deux stations sont indiquées à proximité de Monneville et s'interroge sur la possibilité de s'implanter sur l'un ou l'autre de ces 2 sites.

Il demande, par ailleurs si le pylône peut être accolé au bâtiment agricole.

Mme Falampin précise que l'architecte des bâtiments de France ne se prononce pas, le projet n'étant pas localisé sur la carte en page 10. De plus, elle demande que les antennes soient plaquées au pylône.

M. Balleux souligne l'avis défavorable de la mairie. Même si la commission se prononce favorablement, le maire prendra la décision finale.

Avis de la commission : **Dossier à revoir.**

***Il convient de préciser la localisation sur la carte.***

***L'opérateur apportera des informations sur les 2 stations présentes à proximité et indiquera si des études de faisabilité ont été faites sur ces 2 sites.***

***Les antennes devront être plaquées.***

***D'une façon générale, afin que les membres de l'instance puissent émettre un avis en toute connaissance de cause il convient de joindre au dossier l'historique des recherches de sites ainsi qu'un argumentaire radio. La fiche cartoradio indiquant la présence d'autres sites à proximité pourrait utilement être jointe au dossier.***

**2 VALDAMPIERRE** – Chemin de Pontavesne  
Site N°600833

Implantation d'antennes sur un pylône treillis existant de 25 m appartenant à Bouygues telecom, avec réhausse de 3 m

L'opérateur précise que les antennes ne peuvent être implantées sous celles existantes, en raison de la hauteur des arbres à proximité. De plus, afin d'accueillir ces nouvelles installations, le pylône doit être renforcé.

Avis de la diren : favorable.

M. Malé note qu'il y a une inversion dans les codes couleurs de la carte de la couverture-radio. De plus, il souhaiterait que les dossiers comportent un historique et que le choix du site soit justifié, comme indiqué précédemment.

M. Malé souligne l'intérêt de voir des photographies des installations terminées afin d'avoir un retour d'expérience.

Avis de la commission : **Favorable. L'opérateur communiquera des photos des installations terminées.**

**3 THIESCOURT** – Ferme privée – 39 Grande rue  
Site n°600835

Implantation d'un pylône tubulaire de 20 m de hauteur  
Pose d'arbustes aux essences locales autour du site

Avis défavorable de la Diren qui souligne la mauvaise qualité des photos, tendant ainsi à minimiser l'impact éventuel. Les masses boisées sur le territoire de la commune pourraient être utiles.

M. Malé émet un avis défavorable. Il précise que, compte tenu des courbes de niveau, des zones boisées, des talus existants, il serait préférable d'implanter le pylône au plus près des bois ou sur un pylône EDF.

Mme Martin signale que le règlement d'urbanisme de la commune impose que le pylône soit installé à 10 m de l'emprise des voies et à 6 m des limites séparatives.

La prise de vue du pylône derrière les bottes de paille est inopportune.

Mme Falampin souligne que les photos ne sont pas nettes. Elle indique qu'un pylône plus fin avec des antennes intégrées serait préférable. Elle souhaite savoir si d'autres opérateurs prévoient de s'y installer.

**Avis de la commission : Défavorable. La commission souhaite que l'opérateur recherche un autre site d'accueil, à proximité de la zone boisée si possible.**

**4 SAVIGNIES** – Terrain communal – Rue rouge  
Site n°600834

Implantation d'un pylône tubulaire de 25 m de hauteur  
Pose d'arbustes aux essences locales autour du site

Avis défavorable de la Diren qui déplore les conditions de prise de vue ne permettant pas d'appréhender l'impact éventuel des installations. De plus, l'implantation sur la route principale reliant les deux villages Savignies et Pierrefitte semble peu opportun.

M. Malé est défavorable. Il souhaite des photomontages avec un pylône treillis. Il demande que les dossiers indiquent la présence des sites à proximité, tels qu'ils apparaissent sur le site de l'Anfr, "cartoradio".

L'architecte des bâtiments de France n'est pas satisfait de la qualité des photos et de la localisation des prises de vue (exemple page 17 avec la présence de troncs d'arbre).

**Avis de la commission : A revoir. Avant de se prononcer, la commission souhaite examiner des photomontages plus judicieux, avec un pylône treillis, notamment depuis le GR 126 en partie sud-est et en partie nord-ouest et depuis le village de Pierrefitte en Beauvaisis (du centre et des premières habitations)**

**Suivi des dossiers**

**ORANGE**

**1. PEROY-LES-GOMBRIES** - Réservoir d'eau  
Site n° C1-20736-A1

Les compléments demandés le 12 décembre 2008 ont été communiqués

**Avis de la commission : Favorable**

## CATILLON

Site n°C10-19104A1

Les compléments demandés le 12 décembre 2008 ont été communiqués

Avis de la commission : **Favorable**

Concernant les projet sur la commune d'Ognolles, les compléments demandés en juin 2008 ont été communiqués. Toutefois, les travaux ont débuté sur le site, le maire ayant signé la déclaration de travaux.

### Rappel

- ✓ Sauf cas particulier, pour les antennes et équipements sur le pylône, la couleur gris foncé est demandée : RAL 7012 – 7011 – 7037, avec une préférence pour le RAL 7012 ; pour les shelters un gris brun est souhaitable RAL 7013 – 8028
- ✓ Lorsque l'intégration paysagère souhaitée est une haie arbustive, celle-ci consistera en une plantation d'arbres ou arbustes d'essences locales.
- ✓ La fiche "cartoradio" indiquant la présence d'autres sites à proximité des projets présentés pourrait utilement être jointe au dossier.

La prochaine réunion se déroulera le jeudi 12 février 2009

Dépôt des dossiers : 29 janvier 2009 dernier délai.

Pour le préfet,  
Et par délégation  
Le chef de bureau

**signé**

Mireille AUREGAN